



COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Chapelle-lez-Herlaimont, le 13 juin 2023

Recrutement d'un ouvrier qualifié de voirie D1

Appel public général

L'administration communale de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT procédera, sous peu à un examen de recrutement d'un ouvrier qualifié de voirie D1 (M/F/X) .

Description de la fonction :

La personne qui occupera cette fonction sera chargée notamment (liste non exhaustive) :

- Apporter un soin particulier à l'entretien des véhicules, des engins, du matériel, etc... ;
- Veiller à la propreté du matériel utilisé, de la cabine des véhicules etc... ;
- Vérifier l'état général des véhicules par une analyse visuelle et contrôler régulièrement l'état des véhicules et de leur contenu : niveau d'huile, liquide lave-glace, état des pneus et des phares, état de propreté, etc... ;
- Agencer le matériel et les engins en fonction du contexte ;
- Bâcher le contenu du véhicule pour éviter que certains éléments ne s'envolent ou ne soient mouillés pendant le transport ;
- Estimer les volumes et les charges du matériel, afin de respecter les mesures de sécurité et les charges maximales ;
- Charger et décharger du matériel, des palettes de marchandises, des machines, de l'équipement et des produits, en respectant les normes de sécurité (sortir les béquilles, stabiliser le véhicule, placer la signalisation, mettre les clignotants, etc...) ;
- Conduire le véhicule jusqu'au lieu de travail, à la décharge, etc... ;
- Garer le véhicule en évitant d'entraver le passage ;
- Manœuvrer les engins utilisés pour charger et décharger le contenu des véhicules ou les matériaux sur chantier ;
- Placer correctement le matériel dans les remorques, en équilibrant les charges et en respectant les normes de sécurité ;
- Transporter des objets : matériel, barrières, équipements, matériaux de voirie et matériaux pour d'autres services si nécessaire ;
- Contrôler l'état du terrain, avant d'engager le véhicule dans une voie peu ou moins praticable ;
- Mesurer les distances pour placer le matériel ;
- S'assurer du respect des normes de sécurité et de la stabilisation du véhicule avant d'effectuer des chargements et déchargements (mettre les béquilles et les retirer avant de démarrer), du respect des charges maximales autorisées lors du chargement du véhicule, qu'aucun passant ne soit autour du véhicule au moment de son chargement ou déchargement, que les cônes et les barrières de sécurité soient positionnés autour du chantier, de la stabilité des matériaux pendant le déplacement, de la sécurité des personnes véhiculées ou non ;

- Rester vigilant en adaptant sa conduite aux conditions climatiques (neige, verglas, pluie, ...) ;
- S'adapter aux changements de priorités en cours de journée ;
- Préparer le matériel et les outils avant de charger le véhicule ;
- Ranger le matériel, son équipement ainsi que les produits dangereux, en respectant les normes de sécurité et les mesures de préventions ;
- Trier les produits et les déchets en respectant les principes de protection de l'environnement ;
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe ;
- Parfois, être affecté temporairement à d'autres tâches au sein d'autres équipes en fonction des nécessités du service.

Missions :

- Vous exercez votre activité sur des chantiers de voiries et égouttages (travaux publics) ;
- Vous assurez les activités logistiques liées aux déplacements et transports des objets et matériaux ;
- Vous contrôlez l'état des véhicules, des engins, des marchandises, etc... ;
- Vous faites face aux imprévus et aux dangers liés à la circulation ;
- Vous réalisez divers travaux de terrassements, tranchées, etc... ;
- Vous êtes amené à curer des fossés, stabiliser des talus, etc... ;
- Vous êtes amené à réaliser des revêtements pavés ou dallés, maçonner de petits ouvrages en béton, poser des bordures et des caniveaux, mettre en place ou entretenir les réseaux d'assainissement ;
- Vous êtes amené à réaliser des travaux de maçonnerie liés à la construction ou à la réparation de routes, de voies piétonnes, de pistes cyclables, de parkings et d'éléments de voirie (chaussées, bordures, éléments linéaires, pavés, glissières de sécurité, mobilier urbain, trottoirs, caniveaux, etc.) ;
- Vous êtes amené à devoir sécuriser vos chantiers (signalisation, balisage, déviations, etc.), positionner des repères pour les ouvrages à construire, effectuer des travaux de terrassement et fondations, implanter des éléments de voiries (pavés, dalles, mobilier urbain, etc...), appliquer et compacter les différentes couches de revêtements de chaussée ;
- Vous êtes amené à monter et/ou démonter du matériel pour l'organisation de festivités locales ;
- Vous assurez l'épandage de sel de déneigement en fonction des besoins ;
- Le port de charges est coutumier.

Conditions d'accès :

- Être en possession d'un diplôme ou d'un certificat au moins égal à celui décerné à la fin des études de l'enseignement technique secondaire inférieur (ETSI) ou professionnel secondaire inférieur (EPSI) ou avoir suivi avec fruit les cours techniques secondaires inférieurs (CTSI) ou les cours professionnels secondaires inférieurs (CPSI) en rapport avec l'emploi (métiers de la construction ou travaux publics)
- Détenir des compétences valorisables, considérées comme équivalentes au diplôme de l'enseignement technique secondaire inférieur (ETSI) ou du certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

Ces formations sont délivrées par :

- le Forem (certificat de formation professionnelle)

- un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
- un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIP)
- les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.
- Être en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. (En rapport avec la fonction à exercer)
- Être titulaire du permis de conduire B
- Être dans les conditions APE au moment de l'engagement

Notre offre

- Contrat à durée indéterminée à temps-plein (36 heures par semaine)
- Une rémunération mensuelle brute (à l'indice actuel), à l'échelle barémique D1
 - 2.463,44€ à l'échelon 0
 - 2.891,86€ à l'échelon 10
 - 3.259,87€ à l'échelon 25
- La valorisation des années d'expérience, utiles à la fonction, dans le secteur privé à concurrence de 10 années
- La valorisation de toutes les années effectuées dans le secteur public
- Titre repas à 6,55€ de valeur faciale (5,46 part patronale – 1,09 part personnelle)
- Une allocation de fin d'année
- Régime de vacances du secteur public
- Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail en transports en commun
- Indemnité de vélo domicile-lieu de travail
- Assurance hospitalisation (tarif préférentiel)
- Possibilité de formation prise en charge par l'employeur
- Une opportunité de travailler au sein d'une administration dynamique

Modalités et organisation de l'examen

- Réussir l'examen de recrutement, prévu le 4 juillet 2023, comportant les épreuves éliminatoires suivantes :
 - épreuve pratique : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points)
 - épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points)

Pour être admissible, le candidat doit obtenir 50 % des points à chaque épreuve et 50 % au total.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées, **par envoi recommandé ou contre accusé de réception**, à l'adresse du Collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont, Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-herlaimont pour le **27 juin 2023** au plus tard.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme requis. En cas de doute sérieux sur la conformité à l'original de la copie, la demande d'apport de la preuve de la conformité à l'original de la copie pourra être demandée à l'autorité qui a délivré l'original ou au candidat dans le respect de la procédure tracée par le décret du 1^{er} avril 2004 portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents.
- un extrait récent (moins de 2 mois) du casier judiciaire
- une copie recto/verso de la carte d'identité
- une copie des permis de conduire B

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Les lauréats de l'examen de recrutement garderont le bénéfice de leur réussite pendant trois ans à compter de la date du procès-verbal de l'examen. Elle peut éventuellement être prorogée.

Seront inscrits dans la réserve de recrutement, les candidats non retenus par un acte de nomination et qui satisfont aux conditions générales et particulières à chaque fonction.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service du personnel au 064/43.13.32.